

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 95

17 février 1999

SOMMAIRE

A & A Corporate Service S.A., Luxembourg .. page	4560	M.S.P., Multi Services & Products, S.à r.l., Pétange ...	4529
Abosso Gold Holdings S.A., Luxembourg	4560	Neber-Bau, GmbH, Esch-sur-Alzette	4529
Acaju Investments S.A., Luxembourg	4560	Nergal S.A., Luxembourg	4529
Capacity Recruitment S.A., Luxembourg	4548	Netsales Corporation Europe S.A., Luxembourg ...	4529
Ferroknepper Buderus S.A., Esch-sur-Alzette	4514	Noces d'Or, S.à r.l., Luxembourg	4529
Finacor S.A., Luxembourg	4514	Nodlam S.A., Luxembourg	4530
Financière Luxembourgeoise de Transmission par Satellites S.A., Luxembourg	4514	Norinter S.A., Luxembourg	4530
Fondation Chrêschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Etablissement d'utilité publique, Bertrange	4559	NSR Holding S.A., Luxembourg	4529
Garage Metti Völzer, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	4515	O'Medias, S.à r.l., Luxembourg	4530
Gensat International S.A., Luxembourg	4515	OPC Information Technology A.G., Grevenmacher ..	4532
Graphite Carbon Luxembourg S.A., Luxembourg ...	4515	O.R.I. Martin Lux S.A., Luxembourg	4532
Groupe FNP, S.à r.l., Junglinster	4515	Parfint S.A., Luxembourg	4530, 4532
Groupement Européen des Ardennes et de l'Eifel, Lu- xembourg	4558	Parissimmo S.A., Luxembourg	4532
Happy Shoes, S.à r.l., Bereldange	4516	Parvina S.A.H., Luxembourg	4532, 4533
Hera S.A., Luxembourg	4517	Peinture Kutten Alain, S.à r.l., Dudelange	4533
Horse-Lux, S.à r.l., Bertrange	4516	Photoflor S.A., Luxembourg	4533
Ideas S.A., Luxembourg	4517	Plaineuf S.A., Luxembourg	4535
Industrielle de Réassurance S.A., Luxembourg	4514	Pléiade, Sicav, Luxembourg	4533, 4534
INFILUX, Investissements Financiers Luxembourgeois et Internationaux S.A., Luxembourg	4518, 4519	Protec International S.A., Luxembourg	4535
Inter Desit S.A., Luxembourg	4516	Real International Holding S.A., Luxembourg	4535
Iris Garden Finance, S.à r.l., Luxembourg	4516	Remicher Touristik Büro, S.à r.l., Remich	4535
Krypton International S.A., Luxembourg	4521	Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg	4536
Lag Holding S.A., Luxembourg	4515	Rogian Finance S.A., Luxembourg	4537
Lago Ladoga Investments S.A., Luxembourg	4517	Rone, S.à r.l., Itzig	4538
Largo Finance S.A., Luxembourg	4521	RPM, Reinforced Polymeric Materials S.A., Esch-sur- Alzette	4536
Levit S.A., Luxembourg	4553	Rupertus Holding S.A., Luxembourg	4537
Lifertan S.A., Luxembourg	4517	Russolux S.A., Luxembourg	4538
Lime Light Productions Luxembourg S.A., Luxem- bourg-Merl	4523	Sancar Property & Trading S.A., Luxembourg	4538
Loire Invest S.A., Luxembourg	4522	Saynett S.A., Luxembourg	4527
Lucullux S.A., Luxembourg	4524	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	4539, 4544
LuxPet Management, GmbH, Sandweiler	4522, 4523	Selec S.A., Luxembourg	4539
Marques et Silva, S.à r.l., Hesperange	4525	Société Anonyme Maloupic, Luxembourg	4519, 4521
Mayon, S.à r.l. et Cie S.C.A., Luxembourg	4525	Soldan, S.à r.l., Luxembourg	4544
Mecanat S.A., Strassen	4525	So What, S.à r.l., Oetrange	4544
MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	4526	Stand-Up S.A., Junglinster	4545
Mivedam S.A., Luxembourg	4527, 4528	Successinvest International S.A., Luxembourg	4546
Mot de Brentul S.A., Luxembourg	4528	Symbionics, S.à r.l., Luxembourg	4544
MS-Lux, S.à r.l., Luxembourg	4528	Système de Transport Vertical S.A., Luxembourg ...	4546
		Thanks Holding S.A., Luxembourg	4546
		Valfood S.A., Luxembourg	4547
		Wagons-Lits-Tourisme, S.à r.l., Luxembourg	4547
		Windsor Management Luxembourg S.A., Luxembourg	4548
		Wito Investments, S.à r.l., Luxembourg	4547
		World Motor Investments Holding S.A., Luxembourg	4558

FERROKNEPPER BUDERUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 5, Zone Industrielle Esch/Schiffange.
R. C. Luxembourg B 1.020.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 septembre 1997 et le rapport de l'Assemblée Générale du 10 décembre 1997, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 311, fol. 67, case 3/1, 3/2, 3/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998.

FERROKNEPPER BUDERUS S.A.

Signatures

(51911/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

FINACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 33.421.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(51912/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSMISSION PAR SATELLITES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.548.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 décembre 1998 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1997 sont approuvés, de même que le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes.

Le résultat déficitaire est reporté sur les exercices suivants.

Compte tenu des perspectives d'avenir et des événements intervenus depuis la clôture du 31 décembre 1997, et conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, la non dissolution de la société est décidée.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leurs mandats respectifs pour l'exercice clos au 31 décembre 1997.

Leurs mandats sont reconduits jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 1998.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE
DE TRANSMISSION PAR SATELLITES S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51913/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.689.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu exceptionnellement à Echternach en date du 30 octobre 1998 que M. Philippe Charpentier a, avec effet au 30 octobre 1998, démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51933/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GARAGE METTI VÖLZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 10, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 58.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 1998, vol. 514, fol. 49, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 1998.

(51918/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.693.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 25 novembre 1998 lors du conseil d'administration de la société

En date du 25 novembre 1998, Monsieur Joseph Farkas a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de direction au sein de la société.

En date du 25 novembre 1998, Monsieur Thierry Smadja a démissionné de ses fonctions de direction au sein de la société.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
GENSAT INTERNATIONAL S.A.
P. Sganzerla
Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51921/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GRAPHITE CARBON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51923/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GROUPE FNP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 58.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 103, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 1997.

Signature.

(51924/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LAG HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.614.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1998, vol. 112S, fol. 100, case 3, que la société LAG HOLDING S.A. (ci-après la «Société») a été dissoute par décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51940/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

HAPPY SHOES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 22.086.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(51927/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

HORSE-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Bertrange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luis Mateus, administrateur de sociétés, demeurant à L-8079 Bertrange, 75, rue de Leudelange, agissant en sa qualité d'unique associé de la société unipersonnelle HORSE-LUX S.à r.l., avec siège à Bertrange, constituée suivant acte notarié en date du 13 mars 1996, publié au Mémorial C n° 270 du 4 juin 1996; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C n° 748 du 16 octobre 1998.

Lequel comparant a déclaré céder 49 parts sociales de la société HORSE-LUX, S.à r.l., à Monsieur Alain Nani, industriel,

lequel accepte au prix de 245.000,- francs.

Le cédant Monsieur Luis Mateus se réserve un droit de préemption sur les parts cédées à Monsieur Nani.

En conséquence l'article 6 alinéa 2 des statuts est modifié comme suit:

Les parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Luis Mateus, préqualifié	51 parts sociales
- Monsieur Alain Nani, préqualifié	49 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Frais

Tous les frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Mateus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 2 décembre 1998.

Pour extrait conforme

G. d'Huart

(51929/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

INTER DESIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.234.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51936/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

IRIS GARDEN FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.851.

Le bilan au 31 décembre 1997, avec annexes, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 103, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

(51937/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

IDEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 1998.

IDEAS S.A.
Signature

(51930/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

IDEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.444.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 1998

Monsieur Angelo De Bernardi et Mesdames Marie-Fiore Ries-Bonani et Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateur de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
IDEAS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51931/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LIFERTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.755.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ordinairement le 9 juin 1998
Troisième résolution*

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1997 et du bilan au 31 décembre 1997, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à plus de la moitié du capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide le maintien de l'activité sociale de la société.

LIFERTAN S.A.
Signatures
Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51943/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.129.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51941/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

HERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51928/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**INFILUX, INVESTISSEMENTS FINANCIERS LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.181.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INFILUX, INVESTISSEMENTS FINANCIERS LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 341 du 15 décembre 1984, modifié suivant actes reçus par le même notaire Joseph Kerschen comme suit:

- en date du 21 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 197 du 14 juillet 1986,

- en date du il mars 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 29 mai 1987,

- en date du 24 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91 du 9 avril 1987,

- en date du 3 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 79 du 14 mars 1990,

- en date du 7 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 87 du 26 février 1991,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 22.181.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, employé privé, demeurant à Roodt/Syr,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Raffaghello, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation de la cooptation de Monsieur Dirk van Reeth comme administrateur.

2. Fixation du nombre des administrateurs à neuf.

3. Nomination de Monsieur Bernard Boon Falleur en tant qu'administrateur indépendant et fixation de la durée de son mandat.

4. Modification de l'article six, deuxième paragraphe, première phrase, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (deuxième alinéa, première phrase)

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et arrête les modalités de leur rémunération.

5. Suppression de l'article 13 des statuts.

6. Renumérotation des articles des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Dirk van Reeth comme administrateur coopté par le conseil d'administration en date du 29 octobre 1998, pour remplir le mandat de l'administrateur sortant qui se terminera lors de l'assemblée ordinaire de 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à neuf.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Bernard Boon Falleur administrateur indépendant, son mandat se terminant lors de l'assemblée ordinaire de 1999.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six, deuxième paragraphe, première phrase, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (deuxième alinéa, première phrase)

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et arrête les modalités de leur rémunération.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 25.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Duvieusart, Raffaghello, Reyter, Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 décembre 1998.

P. Decker.

(51934/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**INFILUX, INVESTISSEMENTS FINANCIERS LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.181.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19335/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SOCIÉTÉ ANONYME MALOUPIC.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.313.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIÉTÉ ANONYME MALOUPIC, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.313, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 66 du 11 août 1962.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 627 du 29 décembre 1992.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Coetzer, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIÉTÉ ANONYME MALOUPIC.

Cette Société aura son siège social à Luxembourg.

La société a une durée illimitée:

3. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

4. Suppression de l'article 9 des statuts.

5. Renumerotation subséquente des articles suite à la suppression de l'article neuf des statuts.

6. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 37, rue Notre-Dame à L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey.

Deuxième résolution

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIÉTÉ ANONYME MALOUPIC.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

La société a une durée illimitée.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de holding en société commerciale pleinement imposable. En conséquence, l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 9 des statuts.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de renuméroter les articles des statuts de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Coetzler, B. Prudhomme, C. Mathu et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1998, vol. 112S, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

F. Baden.

(51949/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SOCIÉTÉ ANONYME MALOUPIC.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

F. Baden.

(51950/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

KRYPTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.402.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	LUF	361.590,-
- Résultat reporté	LUF	(2.754.600,-)
- Report à nouveau	LUF	(2.393.010,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Signature.

(51938/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

KRYPTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.402.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 décembre 1998 que:

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L), a été élue Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51939/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LARGO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.323.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signature.

(51942/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LOIRE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.615.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1998, vol. 112S, fol. 100, case 2, que la société LOIRE INVEST S.A. (ci-après la «Société») a été dissoute par décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51945/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LuxPET MANAGEMENT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Hall 9.
H. R. Luxemburg B 64.237.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achtzehnten November.
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1. - Die Aktiengesellschaft NIMALUX S.A. mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 64 240 hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich Herrn Romain Bontemps, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg, und Herrn Ronald Weber, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

2. - Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts May PET AUSLANDSBETEILIGUNG, GmbH, mit Sitz in D-50374 Erftstadt, Peter-May-Strasse 45, eingetragen beim Handelsregister Brühl, unter Nr. B 1.498, hier vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Johannes May, wohnhaft in D-50373 Erftstadt, Peter-May-Strasse 45.

Welche Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber sind und das gesamte Kapital vertreten der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LuxPET MANAGEMENT, GmbH mit Sitz in L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Hall 9,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 621 vom 1. September 1998,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 64.237.

Dass die Gesellschaft ein Kapital hat von 500.000,- LUF, eingeteilt in 500 Anteile zu je 1.000,- LUF, welche auf Grund der obenerwähnten Gründungsurkunde sowie in Folge von Anteilabtretungen unter Privatschrift, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 621 vom 1. September 1998, mit Wirkung zum 1. Mai 1998 wie folgt verteilt sind:

- NIMALUX S.A., vorbenannt, 35 % ausmachend 175 Anteile,	175
- May PET AUSLANDSBETEILIGUNG, GmbH, 65 % ausmachend 325 Anteile	325

Als dann erklären die Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, sich in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammenzufinden, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklären, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das gezeichnete Kapital zu erhöhen mit einem Betrag von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), um es von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) auf eine Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF) zu erhöhen, und fünfhundert (500) neue Anteile zu schaffen mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Anteile.

Die fünfhundert (500) neuen Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- die Anteilhaberin NIMALUX S.A., 175 neue Anteile	175
- die Anteilhaberin May PET AUSLANDSBETEILIGUNG, GmbH, 325 neue Anteile	325

und vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst in Folge der Kapitalerhöhung sowie in Folge der vorerwähnten Anteilabtretungen unter Privatschrift, Art. 6 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 6. (1) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile zu je eintausend Franken (1.000,-).

(2) Die Stammeinlagen sind wie folgt verteilt:	Anteile	Beteiligungsquote
1. - Die Aktiengesellschaft NIMALUX A.G., mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, RCS Luxemburg B 64.240, dreihundertfünfzig Anteile	350	35 %
2. - May PET AUSLANDSBETEILIGUNG, GmbH, mit Sitz in D-50374 Erfstadt, Peter-May-Strasse 45, HRB Brühl B 1.498 sechshundertfünfzig Anteile	650	65 %
Total der Anteile:	1.000	100 %

(3) Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von einer Million Luxemburger Franken der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde, sowohl bei der Gründung der Gesellschaft als auch bei gegenwärtiger Versammlung.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, in Anwendung von Artikel 32-1 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, dass er die durch Artikel 26 des vorgenannten Gesetzes auferlegten Bedingungen, geprüft hat.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 30.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Bontemps, R. Weber, J. May, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 112S, fol. 67, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Eich, den 10. Dezember 1998.

P. Decker.

(51947/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LuxPET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Hall 9.

R. C. Luxembourg B 64.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour la société
P. Decker

(51948/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LIME LIGHT PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Merl, 4, rue Béatrix.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LIME LIGHT PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg-Merl, 4, rue Béatrix de Bourbon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 158 du 22 avril 1992.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 462 du 18 septembre 1996.

L'assemblée est présidée par Madame Cristina Fileno, employée privée, demeurant à Bascharage.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Frie Van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2) Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Conservation des livres et documents de la société.

II. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport établi en date du 31 juillet 1998 par le commissaire-vérificateur Monsieur Ronald Weber, expert comptable, demeurant à Luxembourg, sur l'examen des documents, sur la gestion du liquidateur et sur le rapport établi en date du 8 avril 1998 par le liquidateur Monsieur Lex Benoy, expert comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg. Le rapport du commissaire-vérificateur conclut que les chiffres et les renseignements financiers contenus dans le prédit rapport du liquidateur sont en concordance avec les pièces comptables de la société LIME LIGHT PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A. qui lui ont été soumis.

L'assemblée adopte la conclusion du rapport du commissaire-vérificateur, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Lex Benoy, expert comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur Monsieur Ronald Weber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme LIME LIGHT PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A. qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq années à Luxembourg-Merl, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fileno, F. Van De Wouw, A.-F. Fouss, A. Weber

Enregistré à Capellen, le 12 novembre 1998, vol. 414, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 décembre 1998.

A. Weber.

(51944/236/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LUCULLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 49.357.

Suite à la démission de tous les administrateurs et du commissaire de la société, un conseil d'administration a été nouvellement nommé comme suit:

Monsieur Jean Philippe Collet, restaurateur, demeurant à Vaillampont,

Monsieur Ibrahim Rabic, employé privé, demeurant à L-1311 Luxembourg, 33, boulevard Marcel Cahen,

Monsieur Emil Rabic, ouvrier, demeurant à L-1311 Luxembourg, 33, boulevard Marcel Cahen,

Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort, 38, route d'Arlon.

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur François David, demeurant à Luxembourg, 104, rue du Kiem.

Par décision du conseil d'administration de même date Monsieur Ibrahim Rabic préqualifié et Monsieur Philippe Collet préqualifié ont été nommés administrateurs-délégués. La société est valablement, soit engagée par la signature de Monsieur Collet seul, soit par la signature conjointe de Monsieur Rabic et de Monsieur Collet.

L'ancien conseil d'administration et l'ancien commissaire aux comptes ont reçu décharge pleine et entière.

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51946/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MECANAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.781.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 1998, vol. 262, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(51953/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**MECANAT S.A., Société Anonyme,
au capital de 5.000.000 LUF.**

Siège social: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.781.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. MECANAT, tenue au siège à la date du 16 novembre 1998, a procédé à un vote conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi fondamentale des sociétés, et a décidé à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour extrait conforme et sincère et pour réquisition.

Strassen, le 16 novembre 1998.

G. Eischen

Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 7 décembre 1998, vol. 262, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51954/561/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MARQUES ET SILVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5834 Hesperange, 12, rue J.P. Hippert.
R. C. Luxembourg B 50.531.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(51951/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MAYON, S.à r.l. et CIE, Société en commandite par actions (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.808.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commandité et commanditaires de la société en commandite par actions ayant la raison sociale de MAYON S.à r.l. et CIE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 50.808,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 14 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 342 du 26 juillet 1995, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 17 avril 1997,

ci-après appelée «la Société».

La séance est ouverte à onze heures trente (11.30), sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Simon Luel, ingénieur-conseil, demeurant à Londres SW7 et Monsieur Marc Thill, licencié en sciences économiques, demeurant à Hettange-Grande (F).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. - Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. - Le cas échéant, nomination, conformément au prescrit de l'article 32 des statuts, de l'actionnaire-commandité, la société de droit luxembourgeois MAYON, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur toutes les actions de commandité et toutes les actions de commanditaire sont présentes ou représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des actionnaires commandités et à la double unanimité en nombre et en voix des actionnaires commanditaires, les résolutions suivantes:

Première résolution: Dissolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de commun accord que la société en commandite par actions MAYON, S.à r.l. et CIE., prénommée, est dissoute par anticipation et entre en liquidation à dater de ce jour; elle n'existe plus que pour la liquidation.

Deuxième résolution: Nomination d'un liquidateur

L'assemblée décide de nommer un liquidateur.

Elle appelle à ces fonctions, conformément à l'article 32 des statuts, l'actionnaire-commandité la société de droit luxembourgeois MAYON, S.à r.l. ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux mentionnés aux articles 144 à 148 bis inclusivement de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans les cas prévus par les articles 145 et 148, alinéa 2 de ladite loi. Il est dispensé de faire inventaire et pourra s'en référer aux livres et écritures de la société.

Il peut substituer tous tiers dans ses pouvoirs mais seulement pour des objets spéciaux et déterminés.

A moins d'une délégation spéciale au liquidateur, tous les actes engageant la société en liquidation seront signés par le liquidateur; il n'aura pas à justifier vis-à-vis des tiers de ses pouvoirs.

Les associés décideront les émoluments du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge au gérant et aux commissaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quarante-cinq (11.45).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède, à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Seil, M. Delfosse, S. Luel, M. Thill, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 1998, vol. 504, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 décembre 1998.

J. Gloden.

(51952/213/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MeesPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 55.116.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(51955/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MeesPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 55.116.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(51956/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**SAYNETT S.A., Société Anonyme,
(anc. NATEL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NATEL S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 23 février 1995, publié au Mémorial C, N° 282 du 21 juin 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Adam, employée privée, demeurant à Schweich.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital de deux millions quatre cent mille (2.400.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en SAYNETT S.A.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en SAYNETT S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAYNETT S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Adam, N. Thommes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 décembre 1998.

G. d'Huart.

(51962/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MIVEDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.530.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIVEDAM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.530, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 324 du 3 juillet 1996.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 11 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. «L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, C. Adam, S. Arpea et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 112S, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

F. Baden.

(51957/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MIVEDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

F. Baden.

(51958/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MOT DE BRENTUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.220.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

(51959/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

MS-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 59.853.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(51960/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

M.S.P., MULTI SERVICES & PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9472 Pétange.
R. C. Luxembourg B 52.044.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 1998, vol. 262, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(51961/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

NEBER-BAU, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 71, rue Michel Rodange.

Les associés réunis en assemblée générale le 2 novembre 1998, ont pris la résolution suivante:

Monsieur Dieter Thiemke est révoqué de son poste de gérant technique.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51963/603/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

NERGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.210.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 519, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51964/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

NOCES D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 48, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.105.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(51966/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

NETSALES CORPORATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51965/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

NSR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (5.943,64)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Signature.

(51969/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

NODLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 64.179.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 3 décembre 1998

- 1) L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 2) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter les démissions des administrateurs, Monsieur Guy Harles, Monsieur François Kremer et Madame Ute Bräuer.
- 3) L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer les nouveaux administrateurs suivants:
 - SHAPBURG LIMITED, dûment représentée par Monsieur Guy Harles, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques.
 - QUENON INVESTMENT LIMITED, dûment représentée par Monsieur Guy Harles, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques.
 - LIFTWOOD INVESTMENT LIMITED, dûment représentée par Monsieur Guy Harles, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques.
- 4) L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer THEMIS AUDIT LIMITED comme nouveau Commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51967/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

NORINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 35.023.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 27 septembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 106 du 6 mars 1991.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NORINTER S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(51968/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

O'MEDIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.959.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

(51970/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**PARFINT S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding PARFINT).**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Émile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARFINT S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous la dénomination COMPAGNIE FINANCIERE CHABRAU S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 337 du 13 juillet 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.574, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 571 du 20 octobre 1997.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Diekirch, qui désigne comme secrétaire Madame Lydia Ceccherini, employée privée, demeurant à F-Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, demeurant à F-Metz.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. - Transformation de l'objet social de holding en société de participation financière et modification de l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

2. - Modification de l'article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARFINT S.A.»

3. - Modification de l'article 12 pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer l'objet social de celui d'une holding en celui d'une société de participation financière et de modifier l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. deux.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa)** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARFINT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Antona, L. Ceccherini, L. Capiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

E. Schlessler.

(51973/227/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PARFINT S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

E. Schlessler.

(51974/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

OPC INFORMATION TECHNOLOGY A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6740 Grevenmacher, 1, Kurzacht.

Die Unterzeichnete Rechtsanwältin Veronika Willecke, Paulinstrasse 9/11, D-54292 Trier gibt andurch ihren sofortigen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied bekannt.

Trier, den 20. November 1998.

Unterschrift.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1998, vol. 311, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51971/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

O.R.I. MARTIN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.992.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signatures.

(51972/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PARISSIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.537.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

S. Perrier
Administrateur

(51977/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PARVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour la société
Signature

(51978/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PARVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour la société
Signature

(51979/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PARVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.746.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société PARVINA S.A., tenue le 26 mai 1998 à 14.00 heures, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, volume 515, folio 15, case 4, qu'a été nommé administrateur pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'exercice 2001:

Monsieur Eduardo Varela.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour la société
M^e R. Reichling

(51980/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PEINTURE KUTTEN ALAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3570 Dudelange, 21, rue Victor Tesch.
R. C. Luxembourg B 47.004.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(51981/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PHOTOFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51982/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 42.619.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de PLEIADE, R.C. Numéro B 42.619, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 1992.

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 98 du 2 mars 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 20 février 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 247 du 18 mai 1996.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Annelise Nagy-Charles, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Algrange (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Jacqueline Siebenaler, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Diekirch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Arsène Marx, employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Dalheim.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C N°s 815 du 7 novembre 1998 et 835 du 16 novembre 1998, et au Luxemburger Wort des 7 et 16 novembre 1998.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Etant donné l'introduction de l'Euro au 1^{er} janvier 1999, il est proposé d'adapter les statuts afin de permettre au Conseil de procéder à des fusions ou liquidations de compartiments.

Par conséquent, il y a lieu de modifier les statuts de la façon suivante:

1) octroi au Conseil d'Administration du pouvoir de procéder à des fusions ou liquidations de compartiments de la société,

2) modification afférente de l'article 31 des statuts.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au

présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 1.276.570 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 20 novembre 1998, 747.658 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 31. Dissolution**

Le Conseil d'Administration peut à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée générale des actionnaires, délibérant et décidant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, la dissolution et la liquidation de la société.

En outre, le Conseil d'Administration sera obligé de soumettre la question de la dissolution de la société à l'assemblée générale des actionnaires:

- dans le cas où le capital social de la société sera inférieur aux deux tiers du capital minimum: l'assemblée délibérera dans ce cas sans condition de présence et décidera à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée;
- dans le cas où le capital social de la société sera inférieur au quart du capital minimum: l'assemblée délibérera dans ce cas sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

Dans les deux cas prémentionnés, les convocations doivent se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum.

L'émission d'actions nouvelles, le rachat et les conversions par la société d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution et la liquidation.

Le Conseil d'Administration pourra à tout moment décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments de la société, tout en réservant la possibilité d'offrir aux actionnaires du ou des compartiments concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre compartiment, dans les termes et délais tels que fixés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra en outre décider à tout moment la fusion entre deux ou plusieurs compartiments de la société, ou l'apport d'un ou de plusieurs compartiments à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois, existant sous la forme d'une société d'investissement.

Le Conseil d'Administration pourra prendre de telles décisions de fermeture, de fusion ou d'apport en cas de changement de la situation économique et politique (y inclus le cas où l'actif net d'un compartiment tombe, pour quelque raison que ce soit, en dessous d'une valeur de un million de EURO).

Dans le cas d'une fusion entre compartiments ou d'un apport d'un compartiment à un autre organisme de placement collectif, les actionnaires des compartiments absorbés ou apportés auront le droit, pendant un délai d'un mois à partir d'un avis publié par voie de presse et par tous autres moyens prévus par le prospectus en vigueur, d'exiger le rachat sans frais de leurs actions par la société. L'émission d'actions nouvelles cesse, dans les compartiments qui sont appelés à disparaître, le jour de la publication du prédit avis de presse.

En cas d'une liquidation d'un compartiment, le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires du compartiment concerné en proportion des actions qu'ils détiennent dans le compartiment en question. Les sommes et valeurs revenant à des titres dont les détenteurs ne se sont pas présentés lors de la clôture des opérations de liquidation seront déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg au profit de qui il appartiendra».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Nagy-Charles, J. Siebenaller, A. Marx, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51984/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 42.619.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1133 du 24 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51985/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PROTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 59.856.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société du 1^{er} décembre 1998 que le siège social de la société a été transféré avec effet à la même date du 11, boulevard Royal, Résidence de Rome, à Luxembourg au 5, boulevard Royal, Royal Rome II, 1^e. Etage, B. P. 471, L-2014 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme établi
S. Perrier

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51986/731/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

REMICHER TOURISTIK BÜRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 3, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 37.172.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(51988/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

REAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 33.999.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société du 1^{er} décembre 1998 que le siège social de la société a été transféré avec effet à la même date du 11, boulevard Royal, Résidence de Rome, à Luxembourg au 5, boulevard Royal, Royal Rome II, 1^{er} Etage, B. P. 471, L-2014 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme établi
S. Perrier

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51992/731/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

PLAINEUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.956.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FINANCIERE DU CAP NORD, une société avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ici représentée par Monsieur Luc Van Walleghem, employé privé, demeurant à Etalle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

Le 2 décembre 1997 fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, la société anonyme PLAINEUF S.A., R.C. B N° 61 956, et dont les statuts furent publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 148 du 11 mars 1998.

La société PLAINEUF S.A. a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.

La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PLAINEUF S.A.

Par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société PLAINEUF S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société PLAINEUF S.A.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la société PLAINEUF S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions nominatives avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PLAINEUF S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Van Wallegem, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51983/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RPM, REINFORCED POLYMERIC MATERIALS, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 5, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.210.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signature.

(51989/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RPM, REINFORCED POLYMERIC MATERIALS, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 5, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.210.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signature.

(51990/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RPM, REINFORCED POLYMERIC MATERIALS, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 5, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.210.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Signature.

(51991/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 514, fol. 49, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

(51993/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

ROGIAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 39.193.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 270 du 20 juin 1992.—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROGIAN FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(51994/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RUPERTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.830.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 518 du 11 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 524 du 13 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 538 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 août 1996, acte publié au Mémorial C n° 586 du 12 novembre 1996.—
Le bilan au 31 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUPERTUS HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(51996/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RUPERTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.830.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 518 du 11 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 524 du 13 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 538 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 août 1996, acte publié au Mémorial C n° 586 du 12 novembre 1996.—
Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUPERTUS HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(51997/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RUPERTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.830.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 518 du 11 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 524 du 13 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 538 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 août 1996, acte publié au Mémorial C n° 586 du 12 novembre 1996.—
Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUPERTUS HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(51998/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Itzig.
R. C. Luxembourg B 23.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 3, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

(51995/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SANCAR PROPERTY & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52000/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SANCAR PROPERTY & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52001/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

RUSSOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.355.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RUSSOLUX S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.355.

L'assemblée est ouverte à onze heures,

sous la présidence de Madame Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Ehnen,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Depiesse, employée privée, demeurant à Thiaumont/Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Lamouline, employée privée, demeurant à Messancy/Belgique.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III. Le quorum de présence requis par la loi est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 du 5 novembre 1998 et numéro 835 du 16 novembre 1998,

- dans le journal «Luxemburger Wort», les 5 novembre 1998 et 16 novembre 1998.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille neuf cents (2.900) actions émises au 26 novembre 1998, deux mille trois cent vingt (2.320) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Elle nomme liquidateur:

Monsieur Frank Aschehug, Président Directeur Général de RUSBOIS S.A. demeurant à Paris (France), à qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Thill, G. Depiesse, P. Lamouline, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

R. Neuman.

(51999/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

R. C. Luxembourg B 49.965.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société du 1^{er} décembre 1998 que le siège social de la société a été transféré avec effet à la même date du 11, boulevard Royal, Résidence de Rome à Luxembourg au 5, boulevard Royal, Royal Rome II, 1^{er} étage, B.P. 471, L-2014 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme établi à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

S. Perrier

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52004/731/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme,
(anc. SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered with the trade registrar in Luxembourg under the number B 31.996, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 October 1989, published in the Mémorial C, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 September 1998, not yet published.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Tony Ghee, solicitor, residing in London.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To approve an extension of the five years term for the authorised capital of the Company;
2. To approve an increase in the number of Common Shares available for issuance under the Company's Stock Option Plans by 1,500,000 Common Shares and to authorize the Board of directors of the Company to amend the Company's Stock Option Plans accordingly;
3. To change of the name of the Company to SBS BROADCASTING S.A. and to approve an amendment to Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company by deletion of the words «SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.» and the insertion of «SBS BROADCASTING S.A.» in its place;

4. To amend article 8 of the Company's Articles of Incorporation, which governs the date and time at which the Annual General Meeting of Shareholders shall be held, by deleting the words «on the second Monday in May at 2.00 p.m.» and inserting the words «on the first Friday in December at 9.00 am» in their place;

5. To amend to Article 9 of the Company's Articles of Incorporation to eliminate the authorized maximum number of members of the Board of Directors by deleting the words «and not more than twelve (12)»; and

6. To delete Article 13 of the Company's Articles of Incorporation and insert a new article 13 in its place as follows:

«**Art. 13.** The Corporation will be bound by the joint signatures of two directors or the sole signature of the Chairman or a Vice-Chairman of the Board of Directors. The Corporation will also be bound by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III.- That the present meeting has been duly convened by registered mail addressed to all shareholders on the 9th of October 1998;

IV.- That pursuant to the attendance list, 11,304,278 shares are present or represented;

V.- That the present meeting, representing 75.70 per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after having heard the report by the Board of Directors and after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to extend the term for the authorised capital of the company for a new period of five years from the date of the publication of the minutes of this Extraordinary General Meeting of November 20, 1998.

This resolution has been taken by:

10,293,278 votes for,
997,191 votes against and
13,809 votes abstained.

Second resolution

As a consequence of this extension, the third paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«During the period of five years from the date of the publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of November 20, 1998, the directors be and are hereby authorised to issue Common Shares and to grant options to subscribe for Common Shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.»

This resolution has been taken by:

10,293,278 votes for,
997,191 votes against and
13,809 votes abstained.

Third resolution

The meeting decides to increase the number of Common Shares available for issuance under the Company's Stock Option Plans by 1,500,000 Common Shares and to authorize the Board of directors of the Company to amend the Company's Stock Option Plans accordingly.

This resolution has been taken by:

8,331,143 votes for,
2,947,489 votes against and
25,646 votes abstained.

Fourth resolution

The meeting decides to change of the name of the Company to SBS BROADCASTING S.A. and to approve an amendment to Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company by deletion of the words «SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.» and the insertion of «SBS BROADCASTING S.A.» in its place;

This resolution has been taken by:

11,282,381 votes for,
9,052 votes against and
12,845 votes abstained.

Fifth resolution

As a consequence of this change, Article 1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of SBS BROADCASTING S.A.»

This resolution has been taken by:

11,282,381 votes for,
9,052 votes against and
12,845 votes abstained.

Sixth resolution

The meeting decides to amend Article 8 of the Company's Articles of Incorporation, which governs the date and time at which the Annual General Meeting of Shareholders shall be held, by deleting the words «on the second Monday in May at 2.00 p.m.» and inserting the words «on the first Friday in December at 9.00 am» in their place.

The next Annual General Meeting will be held on 1999.

This resolution has been taken by:

11,256,908 votes for,
31,010 votes against and
16,360 votes abstained.

Seventh resolution

As a consequence of this amendment, the first paragraph of Article 8 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office place of the Corporation or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on the first Friday in December at 9.00 am.»

This resolution has been taken by:

11,256,908 votes for,
31,010 votes against and
16,360 votes abstained.

Eighth resolution

The meeting decides to amend Article 9 of the Company's Articles of Incorporation to eliminate the authorized maximum number of members of the Board of Directors by deleting the words «and not more than twelve (12)».

This resolution has been taken by:

9,047,481 votes for,
2,203,968 votes against and
52,829 votes abstained.

Ninth resolution

As a consequence of this amendment, the second paragraph of Article 9 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«The Board shall be composed of at least five (5) persons and shall be elected by a simple majority vote of the outstanding Common shares for a term not exceeding six (6) years, until successors are elected; provided however, that any director or directors may be removed with or without cause by the votes of the holders of more than fifty percent (50%) of the shares present or represented at a general meeting.»

This resolution has been taken by:

9,047,481 votes for,
2,203,968 votes against and
52,829 votes abstained.

Tenth resolution

The meeting decides to delete Article 13 of the Company's Articles of Incorporation and insert a new Article 13 in its place as follows:

«**Art. 13.** The Corporation will be bound by the joint signatures of two directors or the sole signature of the Chairman or a Vice Chairman of the Board of Directors. The Corporation will also be bound by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

This resolution has been taken by:

11,226,152 votes for,
60,942 votes against and
17,184 votes abstained.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 31996, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 septembre 1998, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tony Ghee, solicitor, demeurant à Londres.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. D'approuver une extension du terme de cinq ans pour le capital autorisé de la société;
2. D'approuver une augmentation du nombre des actions ordinaires de la société pour l'émission en vertu des plans d'options de la société, de 1.500.000 actions ordinaires et d'autoriser le conseil d'administration de la société à modifier les plans d'options de la société conformément à cette augmentation;
3. De changer la dénomination sociale de la société en SBS BROADCASTING S.A. et d'approuver une modification de l'article 1 des statuts de la société en supprimant les termes «SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.» et en insérant «SBS BROADCASTING S.A.» à leur place;
4. D'approuver une modification de l'article 8 des statuts de la société, qui prévoit la date et l'heure à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue, en supprimant les termes «le deuxième lundi du mois de mai à quatorze heures» et en insérant «le premier vendredi du mois de décembre à neuf heures»;
5. D'approuver une modification de l'article 9 des statuts de la société en éliminant le nombre maximum de membres du conseil d'administration autorisés en supprimant les termes «et de douze (12) personnes au plus»;
6. De supprimer l'article 13 des statuts de la société et d'insérer à sa place un nouvel article 13 comme suit:

«**Art. 13.** La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature du président ou d'un vice-président du conseil d'administration. La société sera également engagée par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III.- Que la présente assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 9 octobre 1998;

IV.- Que suivant la liste de présence, 11.304.278 actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés;

V.- Que la présente Assemblée, réunissant 75,70 pour-cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prolonger la durée du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1998.

Cette résolution est prise:

10.293.278 votes pour,

997.191 votes contre et

13.809 votes se sont abstenus.

Deuxième résolution

En conséquence de cette extension, le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1998, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux actions ordinaires de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.»

Cette résolution est prise:

10.293.278 votes pour,

997.191 votes contre et

13.809 votes se sont abstenus.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver une augmentation du nombre des actions ordinaires de la société pour l'émission en vertu des plans d'options de la société, de 1.500.000 actions ordinaires et d'autoriser le conseil d'administration de la société à modifier les plans d'options de la société conformément à cette augmentation.

Cette résolution est prise:

8.331.143 votes pour,

2.947.489 votes contre et

25.646 votes se sont abstenus.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en SBS BROADCASTING S.A. et d'approuver une modification de l'article 1 des statuts de la société en supprimant les termes «SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.» et en insérant «SBS BROADCASTING S.A.» à leur place.

Cette résolution est prise:
11.282.381 votes pour,
9.052 votes contre et,
12.845 votes se sont abstenus.

Cinquième résolution

En conséquence de cette modification, l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme sous la dénomination de SBS BROADCASTING S.A.»

Cette résolution est prise:
11.282.381 votes pour,
9.052 votes contre et
12.845 votes se sont abstenus.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver une modification de l'article 8 des statuts de la société, qui prévoit la date et l'heure auxquelles l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue, en supprimant les termes «le deuxième lundi du mois de mai à quatorze heures» et en insérant «le premier vendredi du mois de décembre à neuf heures»;

Cette résolution est prise:
11.256.908 votes pour,
31.010 votes contre et
16.360 votes se sont abstenus.

Septième résolution

En conséquence de cette modification, le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de décembre à neuf heures.»
La prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra en 1999.

Cette résolution est prise:
11.256.908 votes pour,
31.010 votes contre et
16.360 votes se sont abstenus.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'approuver une modification de l'article 9 des statuts de la société en éliminant le nombre maximum de membres du conseil d'administration autorisés en supprimant les termes et de douze (12) personnes au plus;

Cette résolution est prise:
9.047.481 votes pour,
2.203.968 votes contre et
52.829 votes se sont abstenus.

Neuvième résolution

En conséquence de cette modification, le deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration sera composé de cinq (5) personnes au moins et sera élu à la majorité simple des actions avec droit de vote pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, sous réserve cependant que chaque administrateur puisse être révoqué avec ou sans raison, par le vote des détenteurs de plus de cinquante pour-cent (50 %) des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.»

Cette résolution est prise:
9.047.481 votes pour,
2.203.968 votes contre et
52.829 votes se sont abstenus.

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts de la société et d'insérer à sa place un nouvel article 13 comme suit:

«**Art. 13.** La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature du président ou d'un vice-président du conseil d'administration. La société sera également engagée par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Cette résolution est prise:

11.226.152 votes pour,

60.942 votes contre et

17.184 votes se sont abstenus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: G. Harles, S. Wagner-Chartier, T. Ghee, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 112S, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

F. Baden.

(52002/200/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme,
(anc. SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.).**

Siège Social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

F. Baden.

(52003/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SOLDAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 49.211.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Gérante

(52005/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SO WHAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 4, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.926.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(52006/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SYMBIONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 47.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 1998, vol. 514, fol. 48, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

(52010/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

STAND-UP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.
R. C. Luxembourg B 44.749.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STAND-UP S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 44.749 avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11,C, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 492 du 20 octobre 1993, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs.), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Garnier, administrateur de sociétés, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.

2.- Modification de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Junglinster.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à dix-huit mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Garnier, Leiten, Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 1998, vol. 504, fol. 71, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 1998.

J. Seckler.

(52007/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

STAND-UP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6133 Junglinster, 15, rue Kremerich.
R. C. Luxembourg B 44.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 1998.

J. Seckler.

(52008/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SUCCESSINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 38.622.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société du 1^{er} décembre 1998 que le siège social de la société a été transféré avec effet à la même date du 11, boulevard Royal, Résidence de Rome, à Luxembourg au 5, boulevard Royal, Royal Rome II, 1^{er} étage, B.P. 471, L-2014 Luxembourg
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait sincère et conforme établi à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

S. Perrier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52009/731/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.285.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (425.484,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Signature.

(52011/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.285.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 décembre 1998 que:
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L), a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52012/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

THANKS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.824.

Les comptes intérimaires au 28 novembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(52013/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

THANKS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.824.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(52014/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

**WAGONS-LITS-TOURISME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
faisant également le commerce sous les dénominations de
WAGONLIT TRAVEL et CARLSON WAGONLIT TRAVEL.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 9.916.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 13 des statuts de la société et avec effet au 1^{er} novembre 1998, le gérant a désigné M. Damien Ceulemans, directeur administratif et financier, demeurant à B-1200 Bruxelles, 35, avenue Marie-Josée, comme mandataire de la société en remplacement de M. Bernard-Jean Demarcin, démissionnaire.

Il a pouvoir de signature sur les documents administratifs (TVA, fisc, ...). Il pourra conformément à l'article 13 exercer l'ensemble des pouvoirs du gérant à l'exception des décisions sur les acquisitions immobilières, sur la souscription d'emprunt et sur les contrats de quelque nature que ce soit, ayant une durée supérieure à trois ans ou contenant des engagements supérieurs à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Stany Freid
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52016/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

WITO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 57.543.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

(52018/003/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

WITO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 57.543.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

(52019/003/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

VALFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALFOOD S.A. avec siège social à L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks, constituée sous la dénomination de FINVALSOIA S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 289 du 16 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 411 du 9 septembre 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 40 du 31 janvier 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 43.431.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude Schaeffer, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Monique Bastin-Obry, employée privée, demeurant à Reckange/Mersch. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ewald Thomas, employé privé, demeurant à Itzig.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renouvellement du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de renouveler le capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans et d'autoriser le conseil d'administration pendant cette période, expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre millions de liras italiennes (LIT 84.000.000.-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J.-C. Schaeffer, M. Bastin-Obry, E. Thomas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

E. Schlessler.

(52015/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

WINDSOR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.064.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(52017/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

CAPACITY RECRUITMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, acting in his capacity as managing director.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Jan A.J. Bout, prenamed, acting in his capacity as managing director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of CAPACITY RECRUITMENT S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City. The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economic or social, that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries, should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons, who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Wednesday of November at 10.30 a.m. and for the first time in 2000.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 1999.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF)

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the year 2000:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the year 2000:

Mr Richard Turner, réviseur d'entreprises, residing in L-1363 Howald, 28, rue du Couvent.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduciton française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jan A.J. Bout, managing director, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jan A.J. Bout, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPACITY RECRUITMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2ème mercredi du mois de novembre à 10.30 heures et pour la première fois en 2000.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 1999.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 2000:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée,
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée,
 - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 2000:

Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1363 Howald, 28, rue du Couvent.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112, fol. 73, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(52024/220/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

LEVIT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the third of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1) GOLDAS S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by a deed of the undersigned notary of the 2nd of December 1998, here represented by Mr Christoph KOSSMANN, Attaché de Direction, residing in Remich, on behalf of a proxy given at the 2nd of December 1998,

2) SIRACINT S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by a deed of the undersigned notary of the 2nd of December 1998, here represented by Mrs Sandrine Citti, employee, residing in F-Florange, on behalf of a proxy given at the 2nd of December 1998,

The prenamed proxys, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of LEVIT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries, shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may issue bonds.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at three milliard Italian liras (3,000,000,000.- ITL) divided into thirty thousand (30,000) shares of one hundred thousand Italian liras (100,000.- ITL) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to ten milliard Italian liras (10,000,000,000.- ITL) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred thousand Italian liras (100,000.- ITL) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any three directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the 1st of January and shall end on the 31st of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of March at 4.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. It shall determine the appropriation and distribution of net profits. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st of December 1998.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 1999.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) GOLDAS S.A., prenamed, fifteen thousand shares	15.000
2) SIRACINT S.A., prenamed, fifteen thousand shares	15,000
Total: thirty thousand shares	30,000

The party sub 1) is designated founder, the party sub 2) only intervenes as common subscriber.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of three milliard Italian liras (ITL 3,000,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about seven hundred thirty-five thousand Luxembourg francs (735,000.-).

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at sixty-two million four hundred fifty-four thousand (62,454,000.-) LUF.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at five (5) and that of the auditors at one (1).
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Jean Bodoni, commercial engineer, residing in Strassen,
 - b) Mr Guy Baumann, employee, residing in Belvaux,
 - c) Mr Albert Pennacchio, employee, residing in Mondercange,
 - d) Mr Giacomo Leali, residing in Odolo (I),
 - e) Mr Guido Leali, residing in Odolo (I).
- 3) Has been appointed auditor:

Miss Isabelle Arend, employee, residing in Alzingen.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2004 (two thousand four).
- 5) The registered office will be fixed at 69, route d'Esch, Luxembourg.

The undersigned Notary, who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société GOLDAS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 2 décembre 1998, ici représentée par Monsieur Christoph Kossmann, Attaché de Direction, demeurant à Remich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 1998,
 2. La société SIRACINT S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 2 décembre 1998, ici représentée par Madame Sandrine Citti, employée demeurant à Florange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 1998,
- lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LEVIT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut émettre des obligations.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois milliards de liras italiennes (3.000.000.000,- ITL) divisé en trente mille (30.000) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mars à seize heures (16.00) à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GOLDAS S.A., prénommée, quinze mille actions	15.000
2) SIRACINT S.A., prénommée, quinze mille actions	15.000
Total: trente mille actions	30.000

Le comparant sub 1) est désigné fondateur, le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois milliards de liras italiennes (3.000.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de sept cent trente-cinq mille francs luxembourgeois (735.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à soixante-deux millions quatre cent cinquante-quatre mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à Strassen,
 - b) Monsieur Guy Baumann, employé de banque, demeurant à Belvaux,

c) Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange,

d) Monsieur Giacomo Leali, demeurant à Odolo (I),

e) Monsieur Guido Leali, demeurant à Odolo (I).

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Mademoiselle Isabelle Arend, employée de banque, demeurant à Alzingen.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004 (deux mille quatre).

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 69, route d'Esch, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: S. Citti, C. Kossmann, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 1998, vol. 504, fol. 84, case 7. – Reçu 624.540 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 décembre 1998.

J. Gloden.

(52026/213/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

WORLD MOTOR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52020/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GROUPEMENT EUROPEEN DES ARDENNES ET DE L'EIFEL.

Siège social: L-1345 Luxembourg, 16, rue Franz-Clément.

STATUTS

Art. 1^{er}. Le GROUPEMENT EUROPÉEN DES ARDENNES ET DE L'EIFEL s'étend sur les territoires des Ardennes et de l'Eifel en Allemagne, Belgique et Luxembourg.

Art. 2. Le siège de l'association est à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 16, rue Franz-Clément, L-1345 Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour but:

- le développement des intérêts des habitants de la région Ardennes-Eifel du point de vue socio-économique, touristique et culturel;
- la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de la région Ardennes-Eifel;
- le développement et la cogestion de parcs naturels nationaux et transfrontaliers ainsi que la prise d'autres mesures en faveur de la conservation de la nature et du paysage;
- le développement et la réalisation, au niveau transfrontalier, de rencontres de jeunes et de rencontres à caractère sportif de même que des activités touristiques et culturelles.

Art. 4. L'association est d'intérêt général et n'a pas de but commercial. Elle est politiquement et confessionnellement neutre. Elle approuve l'état de droit démocratique des Etats et de l'Union Européenne. Elle peut adhérer à des associations nationales et internationales qui ont des buts similaires.

Art. 5. 1. L'association se compose des sections nationales d'Allemagne, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Elles portent la dénomination: GROUPEMENT EUROPÉEN DES ARDENNES ET DE L'EIFEL suivie de la dénomination spécifique de chaque section nationale.

2. Il ne peut être reconnu qu'une seule section nationale dans chacun des pays.

3. Les membres des sections peuvent être des personnes physiques ou morales.

4. Les sections nationales décident elles-mêmes de l'organisation, de la gestion et du financement de leur section conformément à leurs statuts.

Art. 6. Les organes de l'association sont:

a) l'assemblée générale

b) le conseil d'administration

Art. 7. 1. L'assemblée générale se compose du conseil d'administration et de cinq délégués désignés par chacune des sections nationales.

2. L'assemblée générale a pour objet:

- la délibération de toutes les décisions fondamentales;
- la nomination et la révocation du président international, du trésorier international et du secrétaire général international ainsi que des commissaires aux comptes. Chaque section désigne un commissaire aux comptes.

Les 3 commissaires aux comptes ne peuvent pas exercer une fonction au sein du conseil d'administration;

- l'approbation des budgets et des comptes;
- la création et la composition de commissions;
- la fixation des cotisations;
- la modification des statuts;
- la dissolution et la liquidation de l'association.

3. Le président international, qui exerce automatiquement la fonction de président du conseil d'administration, ou un suppléant désigné par lui parmi les présidents nationaux, convoque l'assemblée générale aussi souvent que la situation des affaires l'exige ou à la demande d'au moins deux sections nationales. L'assemblée générale doit être convoquée au moins une fois par année.

Art. 8. 1. Le conseil d'administration se compose du président international, des présidents nationaux, du trésorier et du secrétaire général international, du secrétaire général de chaque section et des présidents des commissions. Chacune des 3 sections nationales dispose du même nombre de membres avec voix de vote.

2. Il décide des principaux travaux annuels.

3. Le président du conseil d'administration ou un suppléant désigné par lui parmi les présidents nationaux, convoque le conseil d'administration aussi souvent que la situation des affaires l'exige ou à la demande d'au moins deux sections nationales.

4. Le conseil d'administration peut créer un bureau exécutif composé du président international et des présidents nationaux qui ont tous voix délibératoire. Le trésorier et le secrétaire international peuvent assister aux réunions du bureau exécutif avec voix consultative.

Art. 9. Le président international, ou un délégué désigné par lui parmi les présidents nationaux, représente l'association dans les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il dirige les réunions des différents organes. Le Secrétaire général international assume la préparation des réunions du conseil d'administration et des délibérations de l'assemblée générale, rédige les procès verbaux et assiste le président international. Le trésorier international établit les comptes, le bilan et le budget du groupement et en assure la gestion financière.

Art. 10. 1. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des présidents des 3 sections nationales.

2. Les modifications des statuts ne peuvent être décidées qu'après consultation préalable des sections nationales et à la majorité des deux tiers de l'assemblée générale.

3. Les votes sont secrets si une section nationale l'exige.

Art. 11. Les cotisations sont à payer par les sections nationales à parts égales.

Art. 12. 1. La dissolution de l'association ne peut être décidée que par l'assemblée générale convoquée spécialement à cette fin.

2. Les avoirs éventuels de l'association sont à verser à parts égales aux sections nationales.

Art. 13. Aussi longtemps qu'il n'y a pas de législation applicable au niveau européen, la législation luxembourgeoise en matière d'associations sans but lucratif sera applicable pour le GROUPEMENT EUROPEEN INTERNATIONAL DES ARDENNES ET DE L'EIFEL.

Art. 14. Les présents statuts remplacent les statuts antérieurs ainsi que toutes les dispositions et arrangements pris par l'association dans le passé.

Art. 15. Les présents statuts ont été approuvés le 11 octobre à Bollendorf (Allemagne). Leur enregistrement se fait auprès de l'administration de l'Enregistrement à Diekirch/Grand-Duché de Luxembourg en langue allemande et française, ce qui vaut validité de droit des deux versions.

Signataires:

- Friedrich Dr. Jean, président de la section luxembourgeoise, demeurant à Luxembourg, luxembourgeois
 - Gehlen Albert, Président international, demeurant à St. Vith, belge
 - Klein Dr. Hans, Président de la section allemande, demeurant à Stolberg-Breinig, allemand
 - Nothomb Charles-Ferdinand, Président de la section belge, demeurant à Arlon, belge
- Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52027/000/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL - CHRETIENS POUR LE SAHEL,

Etablissement d'utilité publique,

(anc. FONDATION SOS SAHEL-LUXEMBOURG).

Siège social: L-8058 Bertrange, 2, rue de la Fontaine.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 décembre 1998.

Signature.

(52021/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A & A CORPORATE SERVICE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Assemblée générale du 16 novembre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 16 novembre.

A comparu:

Monsieur Andrea Marani, entrepreneur, demeurant à Montréal (Canada)

en qualité de mandataire des actionnaires de A & A CORPORATE SERVICE société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 24 février 1992, par-devant M^e André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 350 du 14 août 1992, R.C. Luxembourg B 39.704.

Il a décidé de révoquer le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

Monsieur Maurizio Manfredi, comptable, demeurant à Bereldange.

Et lui consent bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Le mandataire nommé Monsieur Stefano Giuffra, demeurant à Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Fait et passé à Luxembourg, le 16 novembre 1998.

A. Marani.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52028/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ABOSSO GOLD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.104.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ABOSSO GOLD HOLDINGS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52029/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

ACAJU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 56.820.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Madame Cristina Ferreira;
- Société ARACI HOLDING LIMITED.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

P. Rochas
Administrateur

(52030/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.